

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AOUT 2019 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, ALLE Jean-Louis, BARNIER Gisèle, JOURDAN-OSTY Florence, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, VIGNOBOUL Cécile, CAYROCHE Marie-Xristine.

Représentés : DELOR Jean-Luc par BRUNEL Didier, CLADEL Céline par PRUNET Arnaud, CAYROCHE Pierre par GERVAIS Michel, BLANC David par VIGNOBOUL Cécile.

DELIBERATIONS

1) Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les décisions modificatives à effectuer sur le budget communal et du multiservices :

- **Budget communal** : reliquat à régler d'une facture de l'année précédente sur l'opération d'acquisition numérique.
020 = - 5 000,00
2183 op 52 = + 5 000,00
- **Budget communal** : permettre le paiement de factures relatives au multiservices mais en dehors du marché de travaux (déjà réglées sur le budget multiservices pour un total de 28 000 euros HT).
022 = - 12 000,00
2313 op 111 = + 12 000,00
- **Budget multiservices** : les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire (dépassent les 5% réglementaires).
61521 = - 2230,00
2313 op 10 = + 2230,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des décisions modificatives décrites ci-dessus, à l'unanimité.

2) Attribution du marché d'extension des garages communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'attribution du marché d'extension des garages communaux. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin 2019 pour l'ouverture des plis. Monsieur le Maire décrit les résultats des offres de chaque lot.

Marie-Xristine CAYROCHE est surprise de la différence entre l'estimation du coût de certains lots et les offres présentées par les entreprises. Monsieur le Maire indique que, dans la finalité, le coût total de l'opération est retenu à 93 857,16 euros HT contre une estimation à 109 703,26 euros HT.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire précise que le projet bénéficie d'une subvention DETR et d'une subvention du Département. Les travaux sont prévus pour début septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution des lots aux entreprises sélectionnées, à l'unanimité.

3) Attribution de la consultation du traitement de désinfection UV

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que trois entreprises ont été consultées dans le cadre du traitement de désinfection UV des UDI de la Fagette et du Chastel Nouvel: VEOLIA, BRL et le SDEE. BRL n'a pas été en mesure de répondre à la consultation.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise VEOLIA (par le biais de la société EPUR) a été retenue, avec une offre plus avantageuse de 10 000 euros que le SDEE. Il précise également que le projet est subventionné à 60% par la DETR. Les travaux sont prévus pour le début du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise VEOLIA (par le biais de la société EPUR) pour réaliser ces travaux à hauteur de 28 748 euros HT pour les deux sites.

4) Convention de mandats assainissement avec la communauté de communes Randon Margeride

Dans le cadre sa compétence assainissement, la Communauté de Communes Randon-Margeride a décidé la réalisation de travaux d'assainissement (dans le cadre du programme 2019 de voirie) sur la Commune du Chastel-Nouvel. Elle en a défini la faisabilité et s'est assurée de l'intérêt de l'opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle est définie en annexe.

L'opération est coordonnée avec une opération globale, portée par la Commune et la Communauté de Communes Randon-Margeride, comprenant des travaux de terrassement, de réseaux pluvial, AEP, réseaux secs et reprise de chaussée pour la Commune et les travaux d'assainissement pour la Communauté de Communes.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-765 du 12 juillet 1985 et de ses textes subséquents, la Communauté de Communes a décidé d'en confier la réalisation, en son nom et pour son compte, à la Commune du Chastel-Nouvel. La Communauté de Communes assure quant à elle le financement de l'opération à hauteur de 15 057,00 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de valider la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'assainissement du chemin de Champs Grand. Une réunion se tiendra en présence de l'entreprise COLAS pour préparer les travaux (prévus début septembre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention de mandat avec la Communauté de Communes Randon Margeride et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5) Consultation pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire avec le CDG 48

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision unilatérale de la société ETHIAS de rompre son contrat de groupe avec le CDG 48 dans le cadre de l'assurance statutaire des agents titulaires et non-titulaires au 1^{er} janvier 2020. Le CDG 48 entreprend une nouvelle consultation de groupe et Monsieur le Maire propose que la commune en fasse partie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la consultation de groupe du CDG 48 pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire.

6) Création d'un poste d'adjoint technique à 20h30 annualisées

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le projet de titularisation de l'agent Céline DELRIEU à partir du 26 août 2019 avec une année de stage obligatoire. Ce poste concernera les missions de l'agent à l'école publique (surveillance de la cantine, soutien aux maîtresses, surveillance de la garderie) ainsi que le ménage des bâtiments communaux. Les heures effectuées seront annualisées pour prendre en compte le calendrier scolaire.

Le CDG 48 conseille la commune sur ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste correspondant dans le tableau des emplois de la collectivité.

7) Création d'un poste d'adjoint administratif à 12h30

Monsieur le Maire indique au conseil municipal le projet de titularisation de l'agent Céline DELRIEU à partir du 26 août 2019 avec une année de stage obligatoire. Ce poste concernera les missions de l'agent à l'agence postale communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste correspondant dans le tableau des emplois de la collectivité.

8) Attribution du logement de l'ancienne école publique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Madame Lolita PERRET de louer l'appartement F4 situé à l'ancienne école publique, à partir du 1^{er} novembre 2019.

Actuellement, le loyer est de 550 euros hors-charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant du loyer et la mise en location à Madame Lolita PERRET de l'appartement à partir du 1^{er} novembre 2019.

9) Convention de partenariat de la lecture publique avec le conseil départemental de la Lozère

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie-Xistine CAYROCHE. Elle présente le dispositif à mettre en place à la bibliothèque : installer un poste informatique avec une connexion internet pour permettre aux usagers de se connecter à la banque de lecture du conseil départemental de la Lozère. La commune prend en charge le matériel informatique tandis que les frais de la plateforme sont supportés par le conseil départemental de la Lozère. Monsieur le Maire précise que la bibliothèque est déjà équipée de matériel informatique et que la connexion internet est actuellement en place, il n'y a donc aucun frais supplémentaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat de la lecture publique avec le conseil départemental de la Lozère.

10) Versement d'un fonds de concours au SDEE pour des travaux d'électrification

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux prévus pour les traitements UV de la Fagette et du Chastel Nouvel. Le SDEE prend en charge les 100 premiers mètres d'extension BTS. Les mètres restants sont à la charge de la commune par un fonds de concours : soit 385 euros pour 35 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un fonds de concours au SDEE, à l'unanimité.

SUJETS A ABORDER

L'installation de deux stores a débuté sur les balcons de la salle intergénérationnelle pour un montant de 9 240 euros TTC. Le premier store est déjà installé et le second est en attente de livraison. Ces stores détectent la force du vent et se ferment automatiquement en conséquence.

Le marché de construction de la MAM, projet porté par la communauté de communes Randon Margeride, est attribué et les travaux devraient débuter au mois de septembre. Le montant retenu du marché est plus élevé que l'estimation initiale car le dossier est plus étoffé : 416 725 euros HT contre une estimation à 414 000 euros HT.

La pose de barrières en bois (pin) par l'ONF a eu lieu sur le pont du Riou sur le chemin menant au multiservices pour un montant de 7 363,78 euros TTC, soit 106 euros le mètre posé.

Du sol souple a été posé par les agents techniques autour des jeux de l'école. Le devis a été signé chez Ecogom pour un montant de 4 089,22 euros TTC pour la fourniture des matériaux.

Les travaux de voirie 2019 sur le chemin de Champ Grand vont débuter en septembre. Le premier devis était estimé à 90 000 euros mais une économie de 15 000 euros a pu être réalisée grâce à la modification des travaux. Le conseil départemental participe à hauteur de 13 000 euros et la communauté de communes Randon Margeride à hauteur de 15 057 €.

Concernant la source de Coulagnet, la DDT a exigé des informations supplémentaires pour le dossier déposé par RCI (maître d'œuvre). Le cabinet d'études a complété le dossier le 19 juillet 2019 en précisant les mesures spécifiques à appliquer en présence d'une zone humide. Dès la validation par la DDT, les travaux pourront commencer.

Un courrier a été envoyé aux propriétaires des parcelles en bordure de la route de Villeneuve dans le cadre des futurs travaux de voirie afin de réaliser des coupes de bois pour améliorer la viabilité hivernale. Le bois serait stocké en bordure des parcelles. Les propriétaires sont invités à prononcer des observations avant le 1^{er} septembre.

La commune est en attente d'un devis pour réaliser la réfection du mur au-dessous du presbytère car il risque de s'effondrer. L'entreprise SLE a été sollicitée.

Un devis est également attendu pour permettre la pose de barrières de sécurité sur la route à l'entrée de la Fagette afin de protéger les usagers notamment en période hivernale.

Madame Marilyns TICHIT a été recrutée et remplacera Madame Jessica ALVES (pour cause maternité) du 28 août 2019 au 20 décembre 2019 au poste d'ATSEM à l'école publique.